

SUD OUEST dimanche

RUGBY/TOP 14

La Rochelle ne tient pas la distance Page 41

CHARENTE

Une femme tuée puis brûlée Page 8

Guide des oiseaux de nos jardins

112 pages, broché, 12,7 x 21 cm

10 €

Éditions SUD OUEST
www.editions-sudouest.com

CHARENTE-MARITIME / CHARENTE

DIMANCHE 9 MAI 2021 | SUD OUEST.fr | 2,00€



Les ailes de la discorde

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Plutôt épargnée, la Nouvelle-Aquitaine voit fleurir les projets de parcs éoliens. Ici et là, le scénario se répète : les opposants se mobilisent et le tribunal tranche, de plus en plus en faveur de l'implantation des mâts. Reportage en Dordogne Pages 2 à 5

Seul le nord de la région compte jusqu'à maintenant des parcs éoliens, comme ici à Torxé en Charente-Maritime. ARCHIVES XAVIER LÉOTY/« SO »



DÉCONFINEMENT

Sur le littoral, un air de liberté

Premier week-end sans restriction de déplacements couronné d'une météo estivale. Résultat : les plages ont fait le plein. Récit sur le bassin d'Arcachon Pages 8 et 9

DAVID PASTOURIS/« SO »

ÉLECTION DE MITTERRAND EN 1981

Son inamovible ministre de la Culture, Jack Lang, raconte Pages 12 et 13

MUSIQUE

40 ans après, l'héritage de Bob Marley p. 22-23



R 20320 37360 2.00€ - 0509

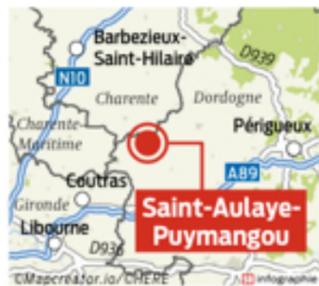


VENEZ VOIR AILLEURS

Conseil départemental et Comité départemental d'Arcachon de Loisirs et Vacances - Crédit photo: Stock - © ERFPA

Dans la Double, des éoliennes s

Les projets de parcs éoliens suscitent de vives oppositions en Dordogne. Exemple à Saint-Aulaye-Puymangou et Parcoul-Chenaud, à l'ouest du département, où la préfecture vient d'accorder les autorisations à l'implantation de cinq aérogénérateurs



Jean-Denis Renard
et Jonathan Guérin

Le feu couve depuis 2013, date à laquelle le projet a germé. Jamais les braises ne se sont éteintes. En ce printemps 2021, elles rougeoient de plus belle dans la Double, ce pays qui couvre de forêts et de pâturages l'ouest du département de la Dordogne à sa rencontre avec la Gironde, la Charente et la Charente-Maritime.

Le 20 avril, Frédéric Perissat, le préfet de la Dordogne, a paraphé les autorisations nécessaires à l'aménagement du parc de cinq éoliennes des Grands Clos, sur les communes de Saint-Aulaye-Puymangou (pour quatre d'entre elles) et de Parcoul-Chenaud (la cinquième). De son côté, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a jugé valide le permis de construire.

À Saint-Aulaye, zéro avis négatif sur le solaire, 1 700 avis négatifs sur les éoliennes

Le promoteur de l'affaire, la société Abo Wind, y voit « une étape importante » qui vient « compléter le projet et confirmer sa pertinence ». La construction, qui prendra huit à douze mois, n'est toutefois pas pour demain. « Nous allons déposer de nouveaux recours », tempère Thierry Bonne, le président de l'association 3D (Défendons le val de Dronne et la forêt de la Double) dont la demeure, sur la croupe champêtre du petit bourg de Puymangou, offre un imprenable panorama qui dégringole vers le site envisagé.

Problème de démocratie

L'intéressé n'est pas isolé dans son combat. On le devine en empruntant la route qui relie La Roche-Chalais à Saint-Aulaye-Puymangou. Quelques panneaux s'y font les relais de vives critiques. « Je n'ai aucun problème à le reconnaître, au début j'étais favorable aux éoliennes. Je me suis rendu compte qu'on gagnerait plus à préserver la forêt de la Double. C'est le cas de beaucoup de gens ici », argumente Yannick Lagrenaudie, dans son bureau

de l'hôtel de ville de Saint-Aulaye.

Le maire de la commune insiste. Il n'a rien contre la transition énergétique. Traversé par la Dronne, le village possède une unité de production hydroélectrique. Et il milite, en vain, pour l'aménagement d'une centrale photovoltaïque.

« Le public a été consulté sur les deux projets : zéro avis négatif sur le solaire, 1700 avis négatifs sur les éoliennes. Résultat, on nous refuse la centrale photovoltaïque et on veut nous imposer les éoliennes. À quoi servent les élus ? À quoi servent les enquêtes publiques ? » lance-t-il, à l'instar de Thierry Bonne qui s'étrangle face à « un gros problème de démocratie ».

À Puymangou, Thierry Bonne a vite fait de dégainer une carte des alentours sur laquelle les communes défavorables aux éoliennes sont coloriées du vert des futaies de la Double. Elles se comptent 33, réparties sur les quatre départements.

La commune de Saint-Aulaye s'est prononcée tout récemment, le 16 avril. La Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye, présidée par le même Yannick Lagrenaudie, l'a précédée de peu. Le vote à bulletins secrets a été clair : 15 voix contre les éoliennes, cinq pour et deux abstentions.

Mouvement départemental

Ce refus s'exprime dans le cadre d'un mouvement départemental très défavorable à « l'éolien industriel », le qualificatif qui stigmatise. Un collectif, Forces Périgord, fédère des associations qui se battent à l'échelon local. Nombre d'acteurs du patrimoine, de l'hébergement et du tourisme, mais aussi les défenseurs de la nature et les chasseurs se retrouvent fondus en une coalition peu commune.

Les arguments s'empilent : la défense du paysage que menaceraient des aérogénérateurs de 182 mètres au bout des pales, le risque incendie en forêt, la faiblesse des vents, la préservation de la biodiversité...

« Cette portion de la Double est un axe migratoire important. Il y a plus de 300 palombières dans le secteur. On ne pourra pas compenser le préjudice pour la chasse à la palombe, comme pour la bécasse d'ailleurs. Et les espèces protégées sont aussi concernées, comme la grue cendrée. Il y a suffisamment de friches industrielles ou de bâtiments à équiper dans le pays. L'éolien n'est pas adapté ici », assène Yves Chétaneau, le président de la société communale de chasse de Saint-Michel-Léparon, également vice-président

de la Fédération départementale de chasse de la Dordogne.

Parcoul-Chenaud assume

Dans un tel concert de protestations, on a peine à entendre les « pour ». Il y en a, pourtant. Ainsi l'équipe municipale de Parcoul-Chenaud dont le maire, Jean-Jacques Gendreau, a été reconduit lors des dernières municipales. Il ne souhaite pas prendre la parole. Il est mis en examen pour soupçon de prise illégale d'intérêts sur ce dossier (et présumé innocent à ce stade). Un ancien élu de Puymangou est frappé par la même mesure. L'instruction est close depuis l'été 2020. La suite de la procédure est suspendue à une décision de la chambre de l'instruction, à Bordeaux.

Est-il pertinent de détruire une forêt et donc un puits de carbone pour produire de l'énergie ?

L'un de ses adjoints, Christian De Werra, le relaie. Le résultat de la consultation pilotée cet hiver par la préfecture de la Dordogne à propos du défrichement ne l'émeut pas. Il y a eu 565 courriels et 13 courriers contre. On dénombre trois courriels pour : « Un élu d'une commune concernée par le projet, une entreprise de travaux publics d'envergure nationale et un particulier résidant en Sud Charente », énumère le rapport avec un brin de cruauté.

Arbitrage selon le droit

« Les "anti" se mobilisent toujours alors que les "pour" ne prennent pas la peine de participer à ces consultations. Or la vraie démocratie, ce sont les élections, pas les pétitions. Nous avons été réélus aux municipales avec 70 % des suffrages », souligne Christian De Werra. La préfecture, de son côté, dit arbitrer selon le droit. Elle ajoute que le Service départemental d'incendie et de secours a été consulté à propos de la gestion des feux de forêt et des obstacles à l'intervention des Canadair aux alentours du parc.

Tout ceci n'épuise pas un dilemme central. Dans un pays où l'électricité est décarbonée à plus de 90 %, est-il pertinent de détruire un puits de carbone pour produire de l'énergie ? « Il convient de mettre en balance le défrichement d'un peu moins de cinq hectares de bois avec le bénéfice apporté par la production significative en énergie renouvelable d'un parc de cinq éoliennes », réplique Abo Wind. Un vrai sujet de thèse.



Entre Saint-Aulaye et La Roche-Chalais, l'opposition aux éoliennes se décline au bord des routes. Thierry Bonne, président de l'association 3D, dont la demeure offre un imprenable panorama qui dégringole vers le site envisagé, va entamer des recours. Un combat que partage Yannick Lagrenaudie, dans son bureau de l'hôtel de ville de Saint-Aulaye, commune qui a vu, comme ici en août 2019, une partie de sa population se mobiliser contre ce projet d'éoliennes.

LAURENT THELLET / "SUD OUEST" ET MICHEL FAURE

ur un tapis de braises

Ballotté par vents contraires

Très souvent, voire systématiquement attaqués devant les tribunaux, les projets éoliens tardent à sortir de terre tandis que les polémiques fleurissent

N'allez pas dire à France énergie éolienne que les Français ne supportent pas les moulins à vent. En réponse, l'association qui représente la filière sort une enquête commandée à Harris Interactive l'automne dernier. Elle indique que 76 % des Français ont une bonne image de l'éolien. Et, surtout, que cette opinion n'émane pas des seuls urbains pas franchement concernés au plan visuel. Elle serait partagée dans les mêmes proportions par les gens domiciliés à moins de cinq kilomètres d'une structure. Seul bémol, moins de la moitié des sondés considère que les éoliennes ont « un impact minime sur le paysage ».

Cette étude n'épuise pas le sujet. Tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Les Hauts-de-France abritent quatre fois plus de capacités de production que la Nouvelle-Aquitaine sur une superficie bien moindre. À l'intérieur des frontières régionales, on retrouve d'autres déséquilibres. Les cinq départements de l'ex-Aquitaine ne comptent pas un seul mât. Dans leur très grande majorité, les parcs néo-aquitains sont implantés au nord d'une ligne Saintes/Angoulême/Limoges.

Des relais de poids

Depuis des années, le réseau associatif qui lutte contre les projets éoliens maille le pays. Parfaitement au fait des procédures, coutumier des recours et des tribunaux, il sait mobiliser ses troupes comme en Dordogne, où la contestation fait tache d'huile. Et il trouve des relais politiques de poids. « Il y en a marre de laisser défigurer la France », a lancé le mois dernier Xavier Bertrand, le président de la Région

Hauts-de-France au micro de RMC/BFM TV. Président du Conseil départemental de Charente-Maritime, Dominique Bussereau a lui aussi fait part de son exaspération à plusieurs reprises. Jusqu'à Emmanuel Macron qui, en janvier 2020, lors d'une table ronde à Pau, estimait « affaibli » le consensus sur l'éolien.

Injonctions contradictoires

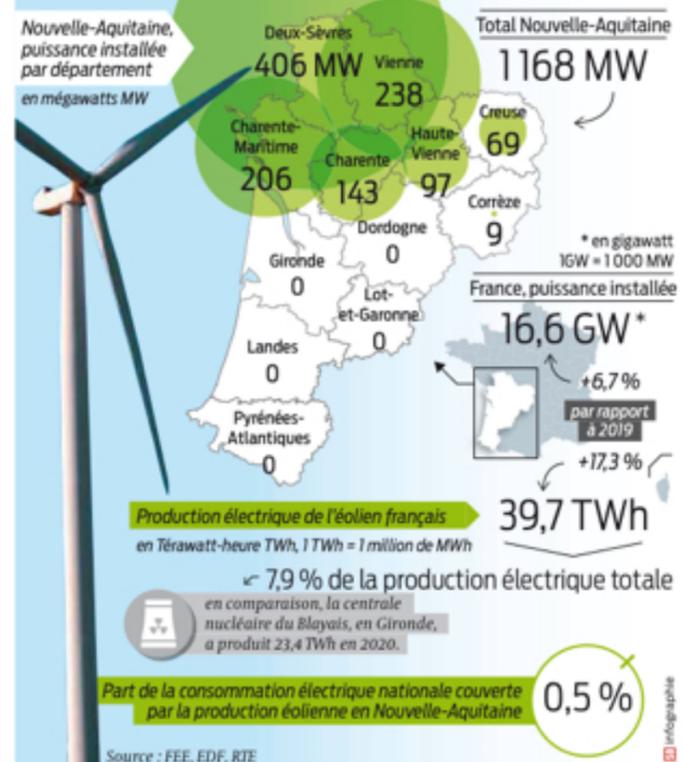
En juillet dernier, 165 associations néo-aquitaines ont notifié leur opposition à la stratégie climat air énergie (une sous-partie du Srdet, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) adoptée par le Conseil régional. Des associations ont formé un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux. Elles viennent d'être déboutées. Le Srdet prévoit 4 500 MW (mégawatts) de puissance installée en Nouvelle-Aquitaine à l'horizon 2030. Il y en avait moins de 1 200 MW au 1^{er} janvier 2020. Les aérogénérateurs des parcs français ont une puissance unitaire qui oscille entre 1,6 et 3,3 MW.

Une telle progression est-elle réaliste ? La programmation pluriannuelle de l'énergie - feuille de route que l'État s'est fixée jusqu'en 2028 - n'est pas respectée. Les objectifs en matière d'énergie renouvelable ne sont pas tenus. Alors le gouvernement met la pression sur son administration. À l'échelon départemental, les préfets - qui accordent les autorisations - se débattent dans les injonctions contradictoires : faire pousser les parcs éoliens sans faire bouillir la colère. Bonne chance...

J.-D. R.



Les chiffres 2020 de l'éolien



« L'atteinte aux paysages est une question subjective »

Selon Mathieu Bernard, délégué régional de France énergie éolienne – l'association qui représente la filière – les oppositions au développement des parcs éoliens sont minoritaires en Nouvelle-Aquitaine

Jean-Denis Renard
jd.renard@sudouest.fr

Mathieu Bernard est le responsable de l'agence de développement Nouvelle-Aquitaine de l'entreprise Valorem, à Bègles, en Gironde. Il est le délégué régional de France énergie éolienne (FEE), l'association porte-parole de la filière qui revendique 315 membres, des bureaux d'études aux exploitants de parcs, en passant par les constructeurs. Selon la FEE, l'éolien pèse 1100 emplois équivalents temps plein dans la région.

Il y avait un peu moins de 1200 mégawatts (MW) de puissance éolienne installée en Nouvelle-Aquitaine au 1^{er} janvier. On en prévoit près de quatre fois plus à l'horizon 2030. La marche n'est-elle pas trop haute ?

Les éoliennes installées par le passé avaient une puissance d'un mégawatt. On tourne aujourd'hui entre 2,5 et 3 MW par éolienne. La filière travaille sur des engins dont la puissance unitaire sera de 4,5 ou 6 MW à l'avenir. Ce qui signifie qu'on n'aura pas besoin de multiplier à l'infini le nombre d'éoliennes pour atteindre l'objectif régional. Sur certains parcs anciens, on peut même remplacer dix éoliennes par deux ou trois machines plus puissantes. Elles sont certes plus hautes mais le gain de production est significatif.

L'implantation des parcs est spatialement déséquilibrée. Ils sont situés au nord de la Nouvelle-Aquitaine, il n'y en a aucun au sud. Comptez-vous y remédier ?

L'essentiel de la production émane de l'ex-région Poitou-Charentes. On compte quelques parcs dans le nord du Limousin. Il n'y a pas d'implantation sur le territoire de l'ex-Aquitaine. Cet état de fait s'explique pour partie par des contraintes aéronau-



Mathieu Bernard. PHOTO DR

tiques. Nous travaillons avec l'État et avec l'armée pour les lever. L'habitat est relativement concentré en Aquitaine, il n'y a pas de raisons de ne pas y développer des parcs, à bonne distance des riverains.

« Les élus souhaitent développer leur territoire et y faire revenir de la richesse »

Les projets suscitent des oppositions virulentes, par exemple en Dordogne. N'y a-t-il pas un rejet de l'éolien qui obère son développement ?

On a entre 15 % et 20 % de gens qui sont très mobilisés contre l'éolien et qui s'appuient sur des associations. On ne parle jamais des habitants qui vivent à proximité des parcs et qui y sont favorables. Tous les projets sont frappés par des recours devant les tribunaux, ce qui prouve que les oppositions ne sont pas dirigées contre du « mauvais éolien ». C'est une opposition de principe. 95 % des recours sont écartés au final.

Le préfet de la Dordogne a accordé les autorisations nécessaires à l'implantation d'un parc éolien dans les espaces boisés de la Double, en Dordogne. Entamer des puits de carbone pour produire de l'électricité, c'est du « bon éolien » ? L'éolien est une énergie renou-



Il y a quelques semaines, un chantier de construction d'un parc éolien à proximité de Saint-Jean-d'Angély, en Charente-Maritime. PHOTO XAVIER LÉOTY / « SUD OUEST »

velable qui contribue à décarboner notre électricité...

... L'électricité française est décarbonée à 92,4 % selon le bilan électrique RTE 2020. Les dernières centrales à charbon vont fermer. En quoi est-il utile d'aménager de l'éolien sur des parcelles qui pourraient rester boisées ?

Il restera en France des centrales thermiques à gaz qui émettent du carbone. Si l'éolien produit plus d'électricité que celles-ci aujourd'hui, c'est bien parce qu'on a développé des projets. N'oublions pas que tout déboisement s'accompagne de compensations environnementales. Si on défriche à un endroit, on replante encore plus ailleurs.

N'y a-t-il pas des paysages à préserver en Nouvelle-Aquitaine ?

L'atteinte aux paysages est une question subjective. Des paysages emblématiques de la Bretagne accueillent de l'éolien, c'est aussi le cas dans la Montagne Noire. Ils ont toujours changé dans notre pays, nous les avons façonnés et nous n'avons pas hésité à implanter des infrastructures et des activités d'intérêt public là où il le fallait. L'apparition d'éoliennes ne correspond pas à une dégradation du paysage. C'est une évolution.

Comprenez-vous que la perspective de voir des éoliennes plus hautes à l'avenir puisse inquiéter ?

En montant plus haut, on touche un potentiel de vent plus prometteur. Mais on entend les besoins de concertation. Les retours d'expérience sont importants. Les turbiniéristes ont fait le nécessaire à propos des problèmes de bruit. On installe des peignes sur les pales qui imitent l'écoulement de l'air sur les ailes des chouettes, dont le vol est très silencieux. L'opinion locale est souvent acquise à l'éolien, avec des élus qui souhaitent développer leur territoire et y faire revenir de la richesse. Un mégawatt raccordé, c'est en moyenne 12 000 euros qui reviennent chaque année au niveau local.

Le dossier de l'éolien en mer, c'est encore l'Arlésienne

Pour le moment, la France n'exploite pas les gisements éoliens de ses façades maritimes. Cet état de fait devrait vite évoluer

Le 3 mai, ils se comptaient 300 environ pour battre le pavé devant la préfecture des Côtes d'Armor, à Saint-Brieuc. Et crier leur colère contre la construction en mer d'un parc de 62 éoliennes qui sera situé à quelque 16 kilomètres (au plus près) du littoral du nord de la Bretagne. Ce jour-là, c'était le coup d'envoi des travaux. La mise en service est programmée fin 2023.

300 manifestants, c'est à la fois peu et beaucoup. Peu parce que la mobilisation ne mord guère sur de nouvelles franges de la population. Mais beaucoup parce que l'État a progressé sur la pointe des pieds sur ce dossier afin d'éviter des vents mauvais. En vain.

Les pêcheurs craignent no-

tamment que les travaux ne rendent l'eau turbide et n'affectent la croissance des coquilles Saint-Jacques, le trésor qui siège au fond de la baie. Ils redoutent des pollutions. L'ambiance est pour le moins tendue. Il y a quelques jours, un vigile chargé de surveiller une barge du chantier a été balancé à l'eau. À cette saison, elle est encore un peu froide...

Du retard

Si le climat n'est pas aussi dégradé sur tous les littoraux concernés par l'aménagement de parcs éoliens en mer, le gouvernement redoute la montée du soufflé. Au contraire de nombre de ses voisins, la France ne compte pas le moindre aérogénérateur au large. Elle prévoit de mettre en

service sept parcs d'ici 2027 sur sa façade ouest, de la Vendée, au sud, à la mer du Nord. Elle a inscrit dans sa feuille de route énergétique (la PPE) un objectif compris entre 5,2 et 6,2 GW (gigawatts) d'éolien en mer à l'horizon 2028, ce qui paraît gentiment déconnecté des réalités.

C'est dans ce contexte que la Charente-Maritime s'apprête à empoigner le sujet. Le débat public sur un projet de ferme éolienne au large de l'île d'Oléron se tiendra cette année, de juillet à novembre. Le site n'est pas choisi. Il pourrait être localisé de l'île de Ré au nord à l'estuaire de la Gironde au sud. Mais le Comité régional des pêches a déjà fait connaître son opposition.

J-D. R.



Vérification d'une éolienne au large des côtes de la Corée du Sud. Le pays mise sur l'éolien au large pour atteindre la neutralité carbone en 2050. JUNG YEON-SE / AFP

La justice lâche du lest face aux projets d'éoliennes

Du fait de l'assouplissement de la législation, la justice devient moins inflexible, comme le montre une série de décisions rendues par la cour administrative d'appel de Bordeaux, compétente pour la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie

Dominique Richard
d.richard@sudouest.fr

Promulgué il y a tout juste un an, le décret relatif à la nouvelle programmation annuelle de l'énergie prévoit un doublement de la puissance de l'éolien terrestre dans la décennie à venir. Soit 15 000 mâts au lieu de 8 500. Les Hauts-de-France et le Grand Est, qui totalisent aujourd'hui près de 50 % de la production de cette énergie renouvelable, ne veulent plus cotiser.

D'où la pression mise par l'État sur les autres régions, dont l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine où le schéma d'aménagement prévoit une multiplication des capacités par 2,5. Un objectif qui percute de plein fouet la résistance des associations qui ferrailent depuis des années, souvent avec succès, contre l'érection de ces pylônes. Comme le collectif Forces Périgord qui a déjà eu la peau de 13 projets au pays de Jacou le Croquant.

Sept ans en moyenne

« Le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir », observait l'an passé Emmanuel Macron lors d'une table ronde sur l'écologie à Pau. Mais a-t-il jamais existé ? Les 12 contentieux tranchés lors du second semestre 2020 par la Cour administrative d'appel de Bordeaux, compétente pour la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie, incitent plutôt à répondre par la négative.

Les règles très protectrices encadrant leur implantation se sont assouplies pour permettre le décollage de cette énergie renouvelable

Les prémisses du plus ancien, né en Aveyron, remontaient à 2006. Plusieurs autres, initiés surtout en Charente et dans la Vienne, avaient pris naissance entre 2013 et 2015. En France, les parcs éoliens qui sortent de terre mettent en moyenne sept ans pour se défaire des contestations juridiques quasi systématiques de leurs opposants.

Les règles très protectrices encadrant leur implantation se sont pourtant assouplies pour permettre le décollage de cette énergie renouvelable. Les collectivités locales ont ainsi perdu la main avec la disparition, en 2013, des fameuses zones de développement de l'éolien dont elles avaient la maîtrise. Elles seules permettaient aux opérateurs de bénéficier d'un tarif préférentiel pour l'achat de l'électricité.

L'hostilité des riverains pèse



L'atteinte au paysage ou au patrimoine n'est recevable que lorsque ce dernier présente vraiment un intérêt particulier.

XAVIER LEOTY / SUD OUEST

de moins en moins sur les décisions de justice. Dans la Vienne, la Cour administrative d'appel a validé le parc de Coulonges et Thollet, alors que la pétition lancée pour « la sauvegarde du bocage » avait recueilli 1 897 signatures contre 197 pour celle des partisans de l'opération.

La réglementation interdit toujours toute présence de mâts à moins de 500 mètres des habitations. Mais les projets comportant moins de cinq éoliennes ont désormais droit de cité et les professionnels ont obtenu en 2017 la création de l'autorisation environnementale unique. Se substituant à différentes procédures, elle les dispense de solliciter un permis de construire.

Reste que chaque implantation exige, outre cet avis favorable, une étude d'impact (paysagère, acoustique, patrimoniale), une enquête publique assortie de la consultation de la commission départementale de la nature des paysages et des sites. Autant d'étapes susceptibles de déclencher des recours.

Atteinte visuelle acceptable

Le dommage visuel, aussi caractérisé soit-il, ne constitue pas forcément un casus belli. À Surin et Chatain, en Charente Limou-

sine, la cour administrative d'appel a suspendu l'exécution d'un jugement du tribunal de Poitiers qui avait retenu, à la demande des riverains, une atteinte à la commodité de voisinage, du fait de la visibilité du projet dans le paysage. Or, selon les magistrats bordelais, ce dernier « composé essentiellement de parcelles agricoles ponctuées de boisements faisant écran ne présente aucun intérêt particulier ».

À Plaisance, dans la Vienne, les opposants espéraient que la présence du dolmen remarquable de la Pierre-levée de Chiroux, monument historique protégé, leur épargnerait l'arrivée de six moulins à vent de 180 mètres de haut.

L'hostilité des riverains pèse de moins en moins sur les décisions de justice

« Le futur parc aura une incidence forte sur ce patrimoine », convient la cour. Mais le site étant « relativement peu fréquenté », la perception des éoliennes, réduite par leur espace-

ment, et le constructeur s'engageant à entretenir le rideau d'arbres qui protège ces vénérables cailloux, la juridiction a donné son blanc-seing. Non loin de là, en Haute-Vienne, dans les Monts de Blond, elle a de la même façon estimé que les mâts s'intégraient dans le paysage. Si le projet reste pour l'heure dans les cartons, c'est en raison de la méconnaissance de la directive européenne qui impose une séparation nette entre l'autorité environnementale, qui émet un avis, et le préfet qui prend la décision. En Limousin, les services préfectoraux avaient cumulé les deux casquettes.

Accélérer les procédures

Les magistrats leur ont donné quatre mois pour solliciter les observations du Conseil général de l'environnement et du développement durable. Les juridictions optent de plus en plus pour la régularisation via des sursis à statuer. Dans le Tarn, la société Saint-Amans Énergies a ainsi obtenu du temps pour proposer un système de détection d'oiseaux accompagné d'un dispositif d'effarouchement. Dans l'Aveyron, après quatorze ans d'une bataille juridique épique, la cour a jugé que les engage-

ments, bien que tardifs, de l'industriel pour protéger grands rapaces et chiroptères étaient finalement suffisants. À l'inverse de ceux pris par le groupe ABO Wind à Saugon, dans le Blayais, théâtre du seul projet retoqué ces derniers mois dans la région, au motif qu'il menaçait de destruction le Damier de la succise, le Fadet des laïches, l'Engoulement d'Europe ou la Fauvette pitchou.

Mais rien ne dit que le Conseil d'État acquiescera. Après avoir rappelé que les lacunes d'une étude d'impact n'entraînent l'illegalité de l'autorisation que si elles nuisent à l'information complète de la population ou exercent une influence sur la décision prise, la juridiction suprême vient de sortir de la tombe les 19 éoliennes programmées entre le sud de la Vienne et le nord Charente, alors qu'elles avaient été censurées dans un premier temps par le tribunal administratif de Poitiers et la Cour de Bordeaux.

Un parcours du combattant qui n'a désormais plus lieu d'être. Pour accélérer les procès, un décret de 2018 a supprimé le passage initial par le tribunal administratif alors qu'il est obligatoire si l'on veut attaquer l'abri de jardin de son voisin !